



Mairie de
L'Isle-en-Dodon – 31230

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle en Dodon

11 janvier 2016 à 20h30 CR N°1-2016

Le Conseil Municipal de la commune de l'Isle en Dodon dûment convoqués, s'est réuni en session ordinaire, le 11 janvier 2016 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Caraoué, Maire.

Date de convocation : 5 janvier 2016	Date d'affichage : 14 janvier 2016
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 16	Votants : 18

Etaient Présents : Mmes Angot Gisèle, Baurès Marie-José, Bergounan Jeannette, Brousse Florence, Decamps Claudine, Dufaur Sandrine Gaussens Sylviane. Soldeville Maryline
MM. Brousse Jean-Louis, Campguilhem Patrick, Caraoué François, Caussé Denis, L. de Bretagne Loïc, Fréchou Michel, Lasserre Guy, Raspaud Pierre,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme Carsalade Emilie a donné pouvoir à M. Caraoué, M. Boislève Jacques a donné pouvoir à M. Lasserre Guy

Absent : M. Navarro Manuel

M. le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Loïc Le Roux de Bretagne secrétaire de séance (art L2121-15). Lecture faite du compte rendu de la séance du 14 décembre 2015, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à l'assemblée de passer à l'ordre du jour 3 points supplémentaires :

- Contrat maintenance installations de climatisation
- Changement moteurs sonnerie clocher
- Frais notaire parcelle citerne « laDiva »

Ordre du jour :

- 1 - Personnel : autorisations spéciales d'absences, critères évaluation professionnelle
- 2 - Finances : virements de crédits, convention associations droits de places
- 3 - Achat tondeuse
- 4 - Travaux 2016
- 5 - Modification statuts SDEHG (syndicat départemental d'électricité Haute-Garonne)
- 6 - Questions diverses et informations

1 - Personnel :

Délibération N°1/2016 autorisations spéciales d'absences,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2015 il avait proposé, pour application au 1^{er} janvier 2016, les autorisations spéciales d'absences.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Garonne s'est réuni le 15 décembre 2015 et a rendu un avis favorable sur ce dossier. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réitérer son accord sur les autorisations spéciales d'absences.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N°2/2016 critères évaluation professionnelle

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 2 novembre 2015, le Conseil Municipal avait accepté à l'unanimité de valider la grille établissant les critères d'évaluation.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Garonne s'est réuni le 15 décembre 2015 et a rendu un avis favorable sur ce dossier. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réitérer son accord pour la mise en place de ces critères d'évaluation pour l'entretien professionnel des années 2015 et suivantes.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

2 - Finances :

Délibération N° 3/2016 : Virement de crédits,

M. le Maire propose les virements de crédits suivants :

OBJET DES DEPENSES	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Autres charges exceptionnelles Dégrèvement sur taxe d'habitation	678	6 450.00	7 391 172	6 450.00
<u>Section Fonctionnement :</u> Intérêts des emprunts Virement à la section d'investissement	D/ 66111	1 550.00	D/ 023	1 550.00
<u>Section Investissement :</u> Remboursement emprunts			D/ 1641	1 550.00

Virement de la section de fonctionnement			R/ 021	1 550.00
--	--	--	--------	----------

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N° 4/2016 :convention associations droits de places

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les droits de places lors de manifestations sont encaissés par la Mairie puis reversés à l'association organisatrice. Monsieur le Maire propose que ces encaissements soient faits directement par l'association qui organise la manifestation. Pour cela, il sera nécessaire de signer avec l'association concernée, une convention d'occupation du domaine public. Monsieur le maire demande l'autorisation pour signer, le moment venu, les conventions nécessaires.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

3 - Achat tondeuse :

Délibération N° 5/2016 :

M. le Maire rappelle qu'en séance du 2 novembre 2015, il a été décidé l'achat d'une tondeuse, 3 entreprises ont répondu à la consultation. L'Entreprise Louis Gay est retenue pour un montant de 26 500€/HT le montant de la reprise est de 8 400€.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

4 - Travaux 2016

Délibération N°6/2016 : Travaux d'accessibilité – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal avait approuvé le programme de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour un montant total de 581 700 €/HT. Compte tenu de l'envergure des opérations, la réalisation est prévue sur trois exercices comme suit :

Exercice 2016 : tranche 1	montant des travaux et honoraires : 222 600 € HT
Exercice 2017 : tranche 2	montant des travaux et honoraires : 250 100€ HT
Exercice 2018 : tranche 3	montant des travaux et honoraires : 188 170 € HT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction Départementale des Territoires (DDT) a donné un avis favorable le 17 novembre 2015. Il propose de solliciter les aides de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du FIPHFP selon le budget prévisionnel suivant :

<i>Financeurs</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant HT en euros</i>
Subvention DETR	60 %	396 522
Commune (Fonds propres ou emprunt)	20 %	132 174
Conseil Départemental- Conseil Régional -FIPHFP	20 %	132 174
Total		660 870

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'échéancier prévisionnel des travaux,
- décide d'inscrire au budget prévisionnel 2016 les crédits nécessaires,
- confie au Maire le soin de procéder à toutes les formalités administratives et l'autorise à signer les documents correspondant.

Délibération N° 7/2016 : Lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux – Tranche 2016

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage de procéder à la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Il rappelle compte tenu de l'envergure des opérations du programme des travaux, la réalisation se fera sur trois exercices. Le montant total des travaux prévus en 2016 est de 196 000 €/HT avec un délai de réalisation de 15 mois et réparti comme suit :

<i>LOCAUX</i>	<i>PRIX H.T. €</i>
GENDARMERIE	15 000,00 €
PAVILLON D'ACCUEIL Village de vacances	40 000,00 €
MAIRIE ET HALLE ATTENANTE	31 000,00 €
MAIRIE ANNEXE	10 000,00 €
SALLE DES FETES-CINEMA-COULISSES	100 000,00 €

Il convient à présent de nommer un maître d'œuvre, une consultation sera lancée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour la tranche 2016 et autorise le Maire à signer les documents relatifs au dossier.

5 - Modification statuts SDEHG (syndicat départemental d'électricité Haute-Garonne)

Délibération N°8/2016

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que le conseil municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- *création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),*
- *création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),*
- *aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).*

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

6 - Contrat de maintenance des installations climatisation

Délibération N° 9/2016

M. le Maire informe la Conseil Municipal que le contrat de maintenance des installations de climatisation a été revu avec la société G-ETEC. Une nouvelle proposition est établie pour un montant de 1 100€/HT à l'année.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

7 - Parcelle installation citerne incendie

Délibération N°10/2016

M. le Maire rappelle qu'en séance du 2 novembre 2015, il a été décidé l'installation à proximité de l'établissement « la Diva » situé route de Toulouse une réserve d'eau (60m3). La parcelle correspondante sera cédée par le propriétaire à la Commune pour l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de prendre en charge les frais de notaire relatifs à cette cession,
- autorise le maire à signer les documents correspondants.

M. Brousse regrette que le propriétaire de l'établissement ne participe pas aux frais d'installation de la cuve.

8 – Changement moteurs sonnerie clocher

Délibération N° 11/2016 :

M. le fait part à l'assemblée de l'état défectueux de la sonnerie du clocher. En effet, lors de la visite d'entretien, l'Entreprise Bonet a constaté que deux moteurs de volée des cloches sont déficients et le moteur de tintement est cassé. Le coût de la prestation-matériel est de 3 480.50€/HT pour les moteurs de volée et 1 092.40€/HT pour le moteur de tintement.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient le devis de l'Entreprise BONET
- sollicite l'aide du Conseil Départemental,
- autorise le maire à signer les documents correspondants.

9 - Questions diverses et informations

M. Raspaud propose de reposer, au stade Marius Campguilhem, les portes aux anneaux olympiques. Il relève que les plots devant l'église sont descellés et l'herbe pousse entre les pavés du parvis, les pavés devant la Mairie sont aussi descellés. Il informe l'assemblée de la demande de Mme St-Cricq-Betuing, souhaitant restituer la dénomination de « impasse du couvent » à la rue des écoles.

M. Raspaud s'interroge : au vu de la baisse de la population, les dotations d'Etat devront diminuer, ne devrait-on pas créer une « nouvelle commune » avec Martisserre et Mirambeau ?

M. L de Bretagne, Président de la Communauté de Communes estime que ce débat n'a pas lieu d'être au sein du Conseil Municipal de l'Isle en Dodon. Il indique que des services mutualisés sont en place notamment pour le secrétariat de Mairie et l'entretien des espaces verts.

M. le Maire précise que les dotations seront maintenues jusqu'en 2017. L'Isle en Dodon a perdu sa dotation de chef-lieu de canton.

M. le Maire informe qu'une pétition a été déposée à la Mairie par la CGT. Cette pétition réclame le maintien des permanences l'après-midi à Pôle-Emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.